

## **POUR COMBATTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE**

Préparateur en pharmacie à Saint-Etienne-du-Rouvray, Jérôme, 22 ans, avait plein de projets dans la tête, l'avenir devant lui. Le 8 février, il a retrouvé quatre amis pour faire la fête, sans alcool ni drogue ! Mais sur la route un chauffard percute leur véhicule de face. La presse fait le bilan suivant : « deux occupants sont grièvement blessés, deux autres plus légèrement, le cinquième Jérôme, est décédé. » Le 23 mai le tribunal correctionnel a jugé le chauffard. La sanction : 30 mois de prison dont 15 avec sursis et annulation du permis pour 3 ans. La famille de Jérôme a pris elle une immense douleur à perpétuité !

La gravité des faits devrait faire réfléchir plus d'un conducteur qui ont déjà pris le volant avec 1 gramme et plus d'alcool dans le sang ! et la nouvelle loi va augmenter les sanctions. Mais le plus grave, qui pense que la voiture peut tuer en prenant le volant ? Par contre la peur du gendarme est présente !

L'irresponsabilité est toujours présente, combattons-la tous sans attendre le drame. Encourageons les associations qui agissent, aident les victimes. La Fondation Anne Cellier est de précieux conseils. Quand le drame arrive, les victimes se retrouvent bien seules face aux conséquences, face à la justice, un peu de réconfort est important. Son site internet mérite d'être consulté : [www.fondation-annecellier.org](http://www.fondation-annecellier.org)

Si des Stéphanois se sentent concernés, merci d'envoyer vos réactions par mail à : [winy1980@aol.com](mailto:winy1980@aol.com)